

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1626

présenté par

Mme Thill, M. Lassalle, M. Meyer Habib, M. Evrard et Mme Bassire

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 16, supprimer les mots :

« , le membre survivant ou la femme non mariée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il convient de penser l'enfant dans une famille par conséquent l'accueil d'embryons n'est possible que par un couple.